

Fiche synthétique pour l'évaluation de l'épreuve orale – examen L.R. 12/1993

Art. 1^{er} – 3^{ème} alinéa

Critères généraux	Indicateurs spécifiques	Points
Organisation du discours 1 point	Développement construit, argumenté et pertinent	
Caractéristiques du contenu 4 points	Repérage pertinent et exploitation cohérente des éléments du texte proposé au service d'un regard critique Ampleur et précision des contenus et des références culturelles personnelles	
Interaction-débat 1 point	Défense du point de vue	
Expression et communication 4 points	Phonologie Étendue et maîtrise du vocabulaire Choix des formes Degré d'élaboration des phrases	
TOTAL		/10
Remarques éventuelles :		